



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 979

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 11 décembre 2023, le règlement suivant :

979- RÈGLEMENT VISANT À FAVORISER LE RETRAIT DES RÉSERVOIRS DE MAZOUT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE ROSEMÈRE

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 25 JANVIER 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "A. Bélisle-Desjardins".

Me Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier adjoint